ACQUISITION DU FONDS PAR LE LOCATAIRE-GÉRANT
OU LE GÉRANT-MANDATAIRE

Pièces justificatives

POUR LE FONDS DE COMMERCE

En cas d'achat[1]

- ❑ 1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement[2] auprès des impôts et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- ❑ 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

En cas de donation ou de dévolution successorale

- ❑ Pour la donation : 1 copie de l'acte de donation et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.
- ❑ Pour une dévolution successorale : 1 copie de l'acte notarié ou de l'acte d'inventaire et, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

AUTRES PIÈCES

En cas de signature du formulaire par une autre personne que l'exploitant

- ❑ 1 original du pouvoir nominatif signé par l'exploitant.

1 En cas d'attribution par voie de licitation ou partage, fournir l'acte d'attribution (enregistrement auprès des impôts non obligatoire).
2 Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.